



BULLETIN D'INSCRIPTION TOURNOI DE LA PRESSE DES ANCIENS DES ENTREPRISES

Nom du Media, de l'Entreprise, du Club :

Adresse du Media, de l'Entreprise, du Club :

vendredi 4 juillet 2014

Plages Gaston DEFFERRE du Prado Marseille

Catégories Engagées : (Cocher et préciser le nombre d'équipes engagées / Maximum 2 équipes par catégorie).

MIXTE

MASCULINE

FEMININE

Responsable de ou des équipes :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Email :

Droits d'inscription par équipe et formalités :

Joindre un chèque bancaire à l'ordre de « Association Ovale Beach » d'un montant de 200 € / équipe ou un virement bancaire : SOCIETE GENERALE IBAN FR76 3000 3012 5000 0372 6768 535 BIC SOGEFRPP. Un reçu vous sera remis sur place. Montant non remboursable en cas de non participation.

Les participants joueurs et joueuses devront faire la preuve de leur bon état de santé soit avec un certificat médical soit avec leur licence de rugby de l'année en cours ou une licence d'un autres sports de l'année en cours compatible avec la pratique du rugby à toucher.

L'inscription comprend : L'organisation du Tournoi / Les installations du site / Les récompenses/La réception d'après match.

**ACCUEIL des Equipes à 17h00 / DEBUT DES RENCONTRES à 17h30
FIN DES RENCONTRES à 21h30**

Le présent bulletin d'inscription est à retourner à l'adresse suivante : Ovale Beach 378, avenue de

Mazargues 13008 Marseille, avec un email de confirmation avant le : **31 mai 2014.**

L'enregistrement au tournoi des douze premières équipes s'effectuera en fonction des droits d'inscription acquittés par ordre chronologique. Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser toutes inscriptions sans en justifier le motif ainsi que d'accepter ou de refuser toutes inscriptions supplémentaires.

Signature du Responsable et Cachet de
l'Entreprise ou du Club ou du Media

Ovale Beach

378, avenue de Mazargues 13008 Marseille
Tél. : (33)06 73 01 40 09 Fax. : (33)09 70 62 56 73
Email : ovale.beach@wanadoo.fr Site Internet www.beach-rugby.com
N° Siret 454039595 00011

**BEACH RUGBY FIVE MARSEILLE 2014
EBRA Beach 5's Rugby Series
du 4 juillet au 6 juillet**



BEACH RUGBY A TOUCHER LES REGLES DISPOSITIONS SPECIFIQUES FFR

Les Règles du jeu sont celles du RUGBY à 7 avec quelques aménagements ci-joint.

REGLE 1 : Le terrain

Le champ de jeu : zone située entre les lignes de touche et les lignes de but.

L'aire de jeu : comprend le champ de jeu et les en-buts (2 mètres).

Sol de l'aire de jeu : le sol doit être uniquement couvert de sable.

Dimensions de l'aire de jeu :

Un organisateur de match peut décider des dimensions du champ de jeu selon les besoins de la compétition.

REGLE 2 : Le ballon

Ballon taille 4

REGLE 3 : Nombre de joueurs

Nombre maximum de joueurs : une équipe ne peut avoir plus de 5 joueurs présents sur l'aire de jeu.

Remplacements : Tout remplacement ne peut avoir lieu que lorsque le ballon est mort. Tout joueur remplacé pour des raisons tactiques, ne peut revenir en jeu y compris pour remplacer un joueur blessé.

Une équipe peut désigner jusqu'à 3 remplaçants ou remplaçants tactiques.

Ovale Beach

378, avenue de Mazargues 13008 Marseille

Tél. : (33)06 73 01 40 09 Fax. : (33)09 70 62 56 73

Email : ovale.beach@wanadoo.fr Site Internet www.beach-rugby.com

N° Siret 454039595 00011

**BEACH RUGBY FIVE MARSEILLE 2014
EBRA Beach 5's Rugby Series
du 4 juillet au 6 juillet**

REGLE 4 : Equipement des joueurs

Un joueur doit porter un short et un tee-shirt. Le port de chaussettes est également autorisé. Tout autre port d'équipement (casque, rembourrage, etc. ...) est interdit.

REGLE 5 : Durée de la partie

Une partie dure au maximum 10 minutes. Elle est divisée en deux mi-temps de 5 minutes de jeu chacune.

Le temps perdu et les arrêts de jeu s'ajoutent à ces durées.

La durée d'un match peut être modifiée en fonction du nombre de rencontres prévues sur l'ensemble du tournoi.

REGLE 6 : Officiels de match

L'arbitre peut être assisté de deux juges de touche, dont le rôle est conforme aux dispositions fixées par les règles du jeu de l'International Rugby Board.

REGLE 7 : Manière de jouer

1. Un match commence par un coup d'envoi.
2. Le jeu au pied est interdit (seul le jeu à la main est autorisé).
3. Le plaquage est interdit. Seul, le toucher à deux mains simultanément, par le même joueur et sur la partie habillée (short, tee-shirt), est légal. Sont exclus la tête, les bras, les jambes.
4. Chaque toucher tel que décrit précédemment, donne lieu à un arrêt du jeu, l'équipe qui avait la possession du ballon conservant celui-ci. Au troisième toucher consécutif, la possession du ballon change d'équipe.
5. Suite à un toucher, la remise en jeu doit se faire à la marque précise toucher. Le joueur effectuant la remise en jeu doit être, soit le joueur touché, soit un joueur adverse en cas de changement de possession.
6. Le ballon doit être mis en contact avec le sol :
 - avant d'être passé, à la suite d'un toucher, ou
 - avant d'être joué, dans le cas d'une pénalité

Sanction : pénalité pour l'équipe adverse.

Ovale Beach

378, avenue de Mazargues 13008 Marseille
Tél. : (33)06 73 01 40 09 Fax. : (33)09 70 62 56 73
Email : ovale.beach@wanadoo.fr Site Internet www.beach-rugby.com
N° Siret 454039595 00011

BEACH RUGBY FIVE MARSEILLE 2014
EBRA Beach 5's Rugby Series
du 4 juillet au 6 juillet

7. Après un toucher, ou après un changement de possession, la passe est obligatoire.

Sanction : pénalité pour l'équipe adverse.

8. Lorsqu'il y a simultanément entre passe et le toucher, l'arbitre laissera le jeu se dérouler.
9. Après une interception, ou lorsque le ballon touche le sol, le jeu doit continuer.

REGLE 10 : Jeu déloyal

Un joueur peut être averti par l'arbitre.

Dans un même match, deux avertissements donnés à un joueur entraînent une exclusion temporaire de 1m30.

Les avertissements ne se cumulent pas d'un match à l'autre.

Jeu dangereux. Sont considérés comme actes dangereux :

- Tout plaquage, de quelque manière que ce soit,
- La « cuillère »,
- Le fait de tenir, d'agripper ou de tirer son adversaire par le maillot,
- De commettre une quelconque action d'antijeu.

Sanction : pénalité (ou essai de pénalité) pour l'équipe adverse et avertissement au joueur fautif.

REGLE 11 : En- jeu

Sur toutes les remises en jeu, l'équipe qui n'est pas en possession du ballon doit se reculer et se tenir en arrière d'une ligne parallèle aux lignes de but située à deux mètres ou en arrière du point de marque.

Sanction : pénalité (ou essai de pénalité) pour l'équipe adverse.

Lorsque le joueur choisit de jouer rapidement la remise en jeu (suite à un toucher ou à une pénalité), tout adversaire en situation de repli qui n'a pas eu le temps de se remettre en jeu, peut toutefois intervenir en défense. Cette disposition ne s'applique qu'aux joueurs adverses qui se trouvent devant le porteur du ballon.

Ovale Beach

378, avenue de Mazargues 13008 Marseille
Tél. : (33)06 73 01 40 09 Fax. : (33)09 70 62 56 73
Email : ovale.beach@wanadoo.fr Site Internet www.beach-rugby.com
N° Siret 454039595 00011

BEACH RUGBY FIVE MARSEILLE 2014
EBRA Beach 5's Rugby Series
du 4 juillet au 6 juillet



REGLE 12 : En-avant et passe en avant

Suite à un en-avant ou à une passe en avant, la remise en jeu se fera au point de faute, par l'équipe non fautive et selon les modalités de remise en jeu après un toucher.

REGLE 13 : Coup d'envoi et coup de renvoi

Coup d'envoi au début du match et à la reprise de la mi-temps : il est donné au centre de la ligne médiane en coup de pied tombé. Le ballon doit parcourir au moins 5 mètres en profondeur et rester dans le champ de jeu (délimité par lignes de touche et lignes de but). S'il n'en est pas ainsi, le jeu reprendra par une pénalité pour l'équipe non fautive, au centre du terrain, cela selon les modalités de remise en jeu après pénalité.

Coup de pied de reprise de jeu après obtention de points : la remise en jeu est réalisée par l'équipe qui a concédé les points, selon les modalités du coup d'envoi.

Toucher sur coup d'envoi : Lorsque la récupération du ballon sur coup d'envoi et le toucher ont lieu simultanément, l'équipe qui a récupéré le ballon effectuera une remise en jeu selon les modalités de remise en jeu après toucher. Un tel toucher ne sera cependant pas comptabilisé.

REGLE 19 : Touche

Les dispositions de sortie en touche sont celles fixées par les règles du Jeu de l'International Board.

Lorsque le ballon ou le joueur qui le porte va en touche, la remise en jeu sera effectuée par l'équipe adverse, selon les modalités de remise en jeu après toucher. Le point de marque est fixé face au point où a eu lieu la sortie en touche, à 5 mètres de la ligne de touche.

REGLE 21 : Pénalités

Toute pénalité doit être jouée à l'endroit de la faute, selon les modalités de la remise en jeu après toucher.

Cependant, la pénalité remet à zéro le compteur des touchers.

Le joueur qui joue la pénalité n'est pas tenu de faire une passe. Il a la possibilité de conserver le ballon pour une action personnelle.

Ovale Beach

378, avenue de Mazargues 13008 Marseille
Tél. : (33)06 73 01 40 09 Fax. : (33)09 70 62 56 73
Email : ovale.beach@wanadoo.fr Site Internet www.beach-rugby.com
N° Siret 454039595 00011

BEACH RUGBY FIVE MARSEILLE 2014
EBRA Beach 5's Rugby Series
du 4 juillet au 6 juillet



BEACH RUGBY FIVE MARSEILLE
EUROPEAN CHAMPION BEACH 5'S RUGBY SERIES



**EUROPEAN
BEACH RUGBY
ASSOCIATION**

REGLE 22 : En-but

Touché en but par l'équipe défendante : Lorsque l'équipe défendante fait un toucher en but, ou envoie le ballon en touche de but ou en ballon mort, la remise en jeu sera effectuée par l'équipe adverse, à 5 mètres de la ligne de but, face à l'endroit où le ballon est devenu mort, et selon les modalités de la remise en jeu après toucher.

Ballon rendu mort par l'équipe attaquante : Lorsque l'équipe attaquante met le ballon en touche de but ou en ballon mort, la remise en jeu sera effectuée par l'équipe défendante, à 5 mètres de la ligne de but, face à l'endroit où le ballon est devenu mort, et selon les modalités de la remise en jeu après toucher.

Essai : Lorsque l'équipe attaquante fait un toucher en but dans l'en-but adverse, un essai sera accordé.

L'arbitre accordera l'essai, même si le joueur marqueur subi un « toucher en l'air » de la part d'un défenseur (essai sur plongeon).

***O*vale Beach**

378, avenue de Mazargues 13008 Marseille
Tél. : (33)06 73 01 40 09 Fax. : (33)09 70 62 56 73
Email : ovale.beach@wanadoo.fr Site Internet www.beach-rugby.com
N° Siret 454039595 00011

BEACH RUGBY FIVE MARSEILLE 2014
EBRA Beach 5's Rugby Series
du 4 juillet au 6 juillet